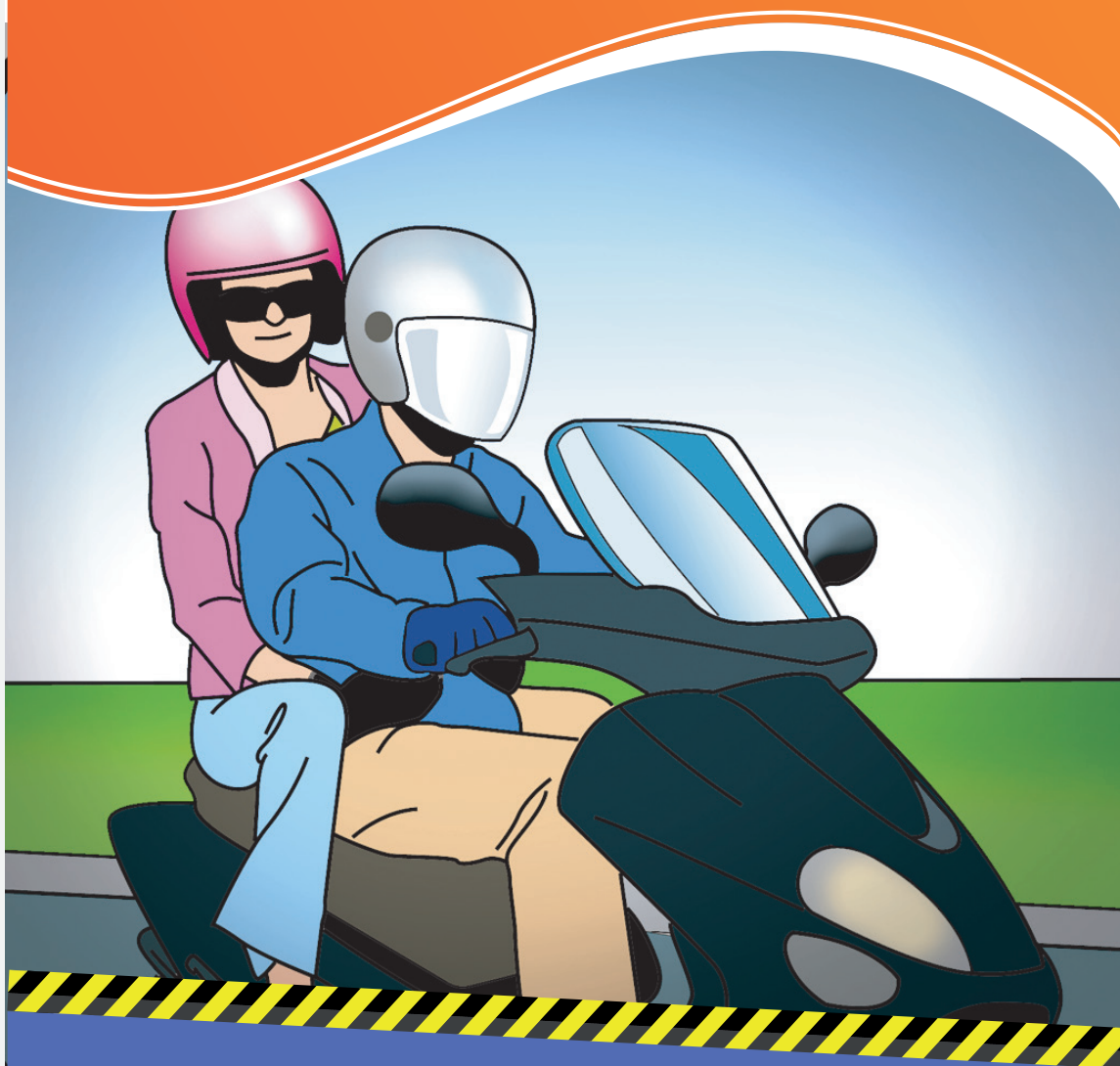


Les 2 roues et le casque



En cas de chute, **la tête du motocycliste**
touche le sol 9 fois sur 10



Le saviez-vous ?

- Le casque est destiné à **protéger la tête** du conducteur en amortissant le choc avec le sol ou les obstacles naturels en cas de chute, mais aussi à **protéger de l'abrasion** provoquée par le glissement sur la chaussée. Le casque de moto a aussi une fonction de **protection des yeux contre le vent**, contre les insectes, voire une fonction de confort. C'est également un isolant acoustique.
- Il ne suffit pas de porter le casque sur sa tête, **il est impératif d'attacher le casque avec la jugulaire**. En cas de chute, le casque se séparera du conducteur et ne pourra pas le protéger.
- Si vous comptez accueillir **un passager sur votre moto, remettez lui un casque à sa taille et assurez-vous qu'il le porte et qu'il l'attache correctement, il en va de sa sécurité et de la vôtre !**
- Il existe des **casques moto spécialement étudiés pour les enfants**, car il est fortement déconseillé de faire porter un casque "adulte" à ces derniers. En effet, le poids d'un casque adulte, provoquerait la rupture des vertèbres enfantines en cas d'accident. De plus, les garnitures intérieures ne sont pas adaptées à leur morphologie.

**En cas de chute, la « tête » du motocycliste
touche le sol 9 fois sur 10.**

**Le casque permet de diminuer le risque et la
gravité des blessures de 70%,
et la probabilité d'un décès de 40%.**